



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE

LAVAL-EN-BRIE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-avril, à 10 heures 20, le conseil municipal de la Commune de Laval en Brie, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Le Maire Jérôme BONIFACIO,

Etaient présents : Monsieur CHON Patrick 3^{ème} Maire-Adjoint, Monsieur RUFFIER Philippe 1^{er} Maire-Adjoint, Madame SYLVESTRE Corinne Conseillère Municipale, Monsieur JOYEUSE David 2^{ème} Maire-Adjoint, Monsieur GADOT Olivier Conseiller Municipal.

Absent(e)s représenté(e)s : MERCIER Geneviève représentée par SYLVESTRE Corinne, BOUARD Maryline représentée par BONIFACIO Jérôme, VERSCHAEVE Jean-Pierre représenté par RUFFIER Philippe.

Absent(e)s : JOUÉ Sophie

Secrétaire de séance : Olivier GADOT

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé pour 8 voix et 1 abstention.

Approbation du compte de Gestion 2020

Délibération n°05-2021

Monsieur le Maire, donne la parole à Monsieur JOYEUSE David, adjoint aux finances pour l'intégralité de la présentation des délibérations relatives aux finances.

Monsieur JOYEUSE David expose au conseil municipal qu'il convient d'approuver le compte de gestion 2020 établi par la trésorerie de Montereau-Fault-Yonne.

On constate que le compte de gestion 2020 est en accord avec le compte administratif 2020.

Le conseil municipal approuve, 9 voix pour, le compte de gestion 2020



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE

LAVAL-EN-BRIE

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU

10 AVRIL 2021

Approbation du compte Administratif 2020

Délibération n°06-2021

Monsieur JOYEUSE David, prend la présidence du conseil, le maire sortant pour cette délibération, et expose au conseil municipal qu'il convient d'approuver le compte administratif 2020 ; les écritures en dépenses et en recettes étant identiques à celles du compte de gestion 2020.

Investissement :

Recettes : 66 841.00 euros

Dépenses : 57 412.00 euros

Excédent de : 9 429.00 euros

Fonctionnement

Recettes : 310 478.91 euros

Dépenses : 401 141.20 euros

Déficit de : 90 662.29 euros

M. Joyeuse explique le déficit exceptionnel de cette année par la provision d'une somme de 160 000 euros pour une affaire judiciaire en cours.

Hors de la présence de Monsieur BONIFACIO Jérôme, Maire, le conseil municipal approuve, 7 voix pour, le compte de gestion 2020

Affectation du résultat 2020

Délibération n°07-2021

M. Le Maire, reprend la présidence du conseil municipal et cède à nouveau la parole à Monsieur JOYEUSE David qui expose au conseil municipal qu'il convient d'affecter le résultat comme suit :

Recettes d'investissement

• Affectation complémentaire en réserve (R 1068) **23 512.89 euros**

Recettes de fonctionnement

• Affectation de l'excédent à reporter (R 002) **193 936.22 euros**



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE

LAVAL-EN-BRIE

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU

10 AVRIL 2021

Le conseil municipal approuve, 9 voix pour, l'affectation du résultat 2020

Vote du budget primitif 2021

Délibération n°08-2021

Monsieur JOYEUSE David présente le budget primitif par section qui s'établit comme suit :

Section de fonctionnement	475 503.57 euros
Section d'investissement	135 512.89 euros

Soit un budget total de **611 016.46 euros**.

Le conseil municipal approuve, 9 voix pour, le budget primitif 2021

Vote des taux d'imposition 2021

Délibération n°09-2021

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO donne lecture des taux d'imposition pour l'année 2021 et indique que pour cette année encore, aucune hausse n'est prévue.

Monsieur Le Maire expose que le taux de foncier bâti pour la commune de 13.89% voté en 2020 sera majoré du taux départemental de 18% voté en 2020.

Taxe Foncière Bâti : 31.89
Taxe Foncière non Bâti : 46.22

Le conseil municipal approuve, 9 voix pour, les taux d'imposition 2021



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE
LAVAL-EN-BRIE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021

Vote des subventions aux associations 2021

Délibération n°10-2021

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO donne lecture des associations et organismes auxquelles il convient de voter des subventions.

Club des Valrivois	700.00 euros
Comité des Fêtes	500.00 euros
Croix Rouge	100.00 euros
Donneurs de Sang Bénévoles	50.00 euros
USSIF (ex Fondation Hospitalière Sainte Marie)	763.00 euros
Les Restaurants du Cœur	150.00 euros
Service d'Aide à Domicile Bassée Montois	120.00 euros
Maison Familiale Rurale du Sénonais	68.00 euros
Collège Paul Eluard	375.00 euros
Les Petits Meuniers de Salins	300.00 euros

Le conseil municipal approuve, 9 voix pour, les subventions aux associations et organismes 2021

Modification des statuts du S.I.T.C.O.M.E.

Délibération n°11-2021

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO donne lecture des modifications des statuts concernant l'adhésion de la commune de DIANT au S.I.T.C.O.M.E.

Le conseil municipal approuve, 9 voix pour, les modifications des statuts concernant l'adhésion de la commune de DIANT au S.I.T.C.O.M.E.



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE

LAVAL-EN-BRIE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021

Participation financière de la commune aux frais de repas à la restauration scolaire :

Délibération n°12-2021

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO propose au conseil municipal d'augmenter la participation financière aux frais de repas à la restauration scolaire.

Le conseil municipal approuve, 9 voix pour, l'augmentation de la participation financière aux frais de repas à la restauration scolaire.

Participation financière de la commune aux frais pour le centre de loisirs :

Délibération n°13-2021

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO propose au conseil municipal la participation de la commune aux frais pour le centre de loisirs.

Le conseil municipal approuve, 9 voix pour, la participation de la commune aux frais pour le centre de loisirs.

Implantation d'une nouvelle caserne de pompiers à Montereau Fault Yonne

Délibération n°14-2021

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO expose au conseil le projet d'implantation d'une caserne de pompiers sur le secteur de Montereau Fault Yonne.

Le conseil municipal approuve, 2 voix pour, 04 voix contre et 03 abstentions.



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE

LAVAL-EN-BRIE

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU

10 AVRIL 2021

Constitution d'une provision pour litiges et contentieux

Délibération n°15-2021

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO rappelle au conseil qu'il convient d'augmenter la provision pour litiges et contentieux pour un montant de **40 000.00 euros**.

Le conseil municipal approuve, 9 voix pour, l'augmentation de la provision pour litiges et contentieux pour un montant de 40 000.00 euros.

Redevance d'occupation du domaine public 2021 due par GRDF

Délibération n°16-2021

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO communique les montants 2021 de la redevance d'occupation du domaine public communal due par GRDF.

Il est proposé de fixer le montant de la redevance à **514.35 euros**, montant revalorisé chaque année.

Le conseil municipal approuve, 9 voix pour, le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal due par GRDF.

Redevance d'occupation du domaine public 2021 due par ENEDIS

Délibération n°17-2021

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO communique les montants 2021 de la redevance d'occupation du domaine public communal due par ENEDIS

Il est proposé de de fixer le montant de la redevance à **215.00 euros**, montant revalorisé chaque année.

Le conseil municipal approuve, 9 voix pour, le montant de la redevance d'occupation du domaine public communal due par ENEDIS.



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE
LAVAL-EN-BRIE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2021

QUESTIONS ET AFFAIRES DIVERSES :

Monsieur RUFFIER Philippe 1^{er} maire-adjoint en charge de l'urbanisme et des travaux, souhaite que lui soit confié la compétence instruction des autorisations d'urbanisme de la commune, qui à ce jour est gérée par un urbaniste au service instructeur de la Communauté de Communes du Pays de Montereau-Fault-Yonne.

Le Maire indique qu'une délibération sera présentée en ce sens lors d'une prochaine séance au conseil municipal.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance est levée à 11h15.